



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Mathilde MERLO
Présidente du jury

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires 2020

Concours externe – Concours interne

Au titre de l'année 2020, **deux concours (concours externe, concours interne)** pour le recrutement d'ingénieur d'études sanitaires (IES) ont été organisés par le ministère des solidarités et de la santé¹.

La nature des épreuves est mentionnée dans l'arrêté du 26 mars 2007 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires (concours interne et concours externe).

Compte-tenu de la crise de la Covid-19 intervenue au début de l'année 2020 :

- les épreuves d'admissibilité en général organisées au printemps ont été décalées à septembre 2020,
- l'épreuve commune de langue vivante a été supprimée des épreuves d'admission,
- les épreuves d'admission se sont tenues en présentiel dans le strict respect des règles sanitaires (notamment port de masque obligatoire pour tous).

Le présent rapport dresse le **bilan de ces deux concours** au titre de l'année 2020.

Données statistiques

Ce paragraphe présente les principaux éléments statistiques. L'ensemble des données détaillées sont publiées par la mission recrutement concours sur le site Internet du ministère des solidarités et de la santé.

| | Concours externe | Concours interne |
|---|------------------|------------------|
| Nombre d'inscrits | 122 | 61 |
| Nombre de candidats ayant rendu une copie | 52 | 39 |
| Nombre de candidats admissibles | 18 | 7 |
| Nombre de postes offerts | 6 | 2 |
| Nombre de candidats admis sur liste principale | 6 | 2 |
| Nombre de candidats admis sur liste complémentaire | 3 | 1 |

¹ Arrêté du 31 août 2020 portant report du calendrier des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires et fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2020.

Pour le concours externe, le nombre de candidats inscrits a diminué de 25% par rapport à l'année 2019, le nombre de candidats ayant rendu une copie est divisé par deux, le nombre de postes offerts restant inchangé par rapport à 2019.

Pour le concours interne, les chiffres sont pratiquement inchangés par rapport à l'année 2019.

Pour le concours externe, cette diminution des candidats inscrits et ayant rendu une copie peut s'expliquer par un report du calendrier du concours et une démotivation ou une absence d'information des candidats.

Epreuves d'admissibilité

Contenu des épreuves

Concours externe

L'épreuve consiste en la **rédaction d'une note** à partir d'un dossier documentaire sur une problématique de santé environnementale, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat.

Le sujet proposé est le suivant :

« Le réchauffement climatique et ses impacts sont des sujets qui mobilisent de plus en plus les autorités publiques. La directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) dans laquelle vous exercez est conviée à une réunion sur la problématique des espèces nuisibles émergentes, organisée par le Préfet de Région. De nombreux partenaires participeront à cette réunion : des représentants des ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture notamment, des élus locaux et les principales associations concernées.

Vous êtes ingénieur(e) d'études sanitaires (IES) en charge de ce sujet et votre chef de service vous charge de la rédaction d'une note à l'attention de la directrice générale de l'ARS en prévision de cette réunion. Vous vous attacherez à lui expliciter les impacts du réchauffement climatique, les moyens d'action et ceux susceptibles d'être activés par l'ARS. ».

Le dossier comprend **11 documents différents et environ 80 pages**. Les documents sont de nature, de source et de longueur différentes (textes réglementaires nationaux ou internationaux, rapports de l'Assemblée nationale ou du Sénat, supports scientifiques, position de parties prenantes, supports de communication, etc.).

Concours interne

L'épreuve permet d'évaluer les connaissances scientifiques et techniques, les acquis de l'expérience professionnelle, l'esprit méthodologique et la capacité de raisonnement du candidat et comporte :

- la **rédaction d'une note ou d'une correspondance** à partir d'un dossier technique permettant d'apprécier les qualités rédactionnelles et de synthèse du candidat ;
- une **série de dix questions posées à partir de trois dossiers techniques** portant sur les grands champs d'activité des services santé - environnement du ministère en charge de la santé.

Le sujet proposé est le suivant :

« Vous êtes ingénieur(e) d'études sanitaires au sein de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie. Le préfet organise une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés pour déterminer les modalités de gestion de 6 établissements scolaires de la commune de Petit Quevilly diagnostiqués par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans le cadre de la démarche établissements sensibles. Votre délégué départemental représentera l'ARS. En vue de cette réunion, vous préparerez une note à son attention lui rappelant les grands principes de la démarche et les mesures sanitaires que l'ARS estime nécessaires de prendre au regard de la situation et de l'analyse des risques. ».

Le dossier comprend **12 documents et environ 80 pages**. Il est également composé de documents de nature, de source et de longueur différentes (textes réglementaires/plans nationaux, circulaires/instructions, guides d'application, rapports d'expertise, etc.).

Les trois dossiers techniques comprennent **8 documents et environ 30 pages**, du même type que le dossier précédent.

Principaux constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

Les deux épreuves consistent à rédiger une note à l'attention d'un représentant de l'ARS (Directeur général ou Délégué territorial) qui devra présenter et défendre les positions de l'Agence lors d'une réunion organisée par le Préfet. Il est regrettable de constater que, pour un grand nombre de candidats, **la note de synthèse proposée ne présente pas une opérationnalité directe** pour les réunions à venir. Si le travail d'analyse et de synthèse est satisfaisant, voire très satisfaisant, **les propositions quant au rôle et au positionnement de l'ARS et aux mesures sanitaires à prendre sont limitées et mériteraient d'être mieux développées**. Les enjeux de santé publique en lien avec la thématique et les relations ou difficultés institutionnelles sont peu appréhendés avec un manque de prise de recul des candidats.

En général, la présentation des copies est claire et celles-ci sont propres. **Certaines sont inachevées**, ce qui pénalise les candidats pour accéder aux épreuves d'admission. **Des fautes d'orthographe, de syntaxe et des maladroites rédactionnelles** sont également observées pour certaines copies ce qui est également pénalisant.

En règle générale, l'introduction annonce clairement la thématique et le plan proposé. Malheureusement, **les enjeux sanitaires, qui relèvent de l'ARS, ne sont pas toujours mentionnés**. Le plan proposé témoigne, d'une manière générale, d'une bonne analyse par les candidats du sujet, d'un point de vue technique.

Certaines copies sont trop détaillées en début de note de synthèse (présentation des principes généraux, analyse de la situation) au détriment des parties dédiées à l'action de l'ARS, à son positionnement et aux mesures qu'elle peut prendre au regard des enjeux de santé publique.

La conclusion est souvent absente des copies. Lorsqu'elle existe, elle ne permet pas au destinataire (Directeur général, Délégué territorial) de savoir quelle position prendre lors de la réunion organisée par le Préfet.

Globalement, seuls quelques candidats parviennent à s'approprier le dossier pour en rendre compte de manière synthétique et opérationnelle pour un responsable de l'ARS. Dans l'ensemble, **les notes de synthèse restituent correctement le contenu technique du dossier, mais sans mise en perspective avec les missions de l'ARS et peinent à dégager les enjeux et priorités de santé publique pour l'ARS.**

S'agissant des dossiers techniques, certains candidats recopient les questions, ce qui n'est pas demandé et peut leur faire perdre du temps. Les questions sont en général bien traitées. Malheureusement, certains candidats ne parviennent pas à traiter l'ensemble de ces questions.

Conseils aux candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de **prendre connaissance du rôle et des missions des ARS ainsi que du métier d'ingénieur d'études sanitaires et des thématiques en santé environnement** qu'il traite. Ces connaissances seront utiles pour une meilleure appropriation par les candidats de la thématique proposée, des enjeux sanitaires associés et de leur mise en perspective opérationnelle pour le supérieur hiérarchique. Il convient de rappeler que cette note doit lui servir d'aide à la décision et doit être rédigée dans cette perspective.

Ces connaissances pourront également faciliter le traitement des dossiers techniques.

Il est vivement conseillé de **s'exercer aux épreuves écrites du concours à partir des annales** mises à disposition sur le site du ministère de la santé. Une formation à la note de synthèse pourra également être utile afin qu'elle ne se limite pas à une seule restitution du contenu technique du dossier proposé mais permette une mise en perspective opérationnelle pour le supérieur hiérarchique.

Une copie inachevée est pénalisée et a peu de chance de permettre l'accès aux épreuves d'admission. Il est donc nécessaire de **bien gérer son temps** et de **traiter également toutes les parties de la note de synthèse**, depuis l'introduction jusqu'à la conclusion. L'épreuve consiste à évaluer l'esprit de synthèse du candidat. Il n'est donc pas nécessaire de recopier des paragraphes entiers du dossier, mais plutôt d'en présenter le contenu essentiel et de le mettre en perspective afin de dégager des propositions de conduite à tenir et de prise de position pour le supérieur hiérarchique. S'agissant des dossiers techniques, il est rappelé qu'il n'est pas demandé aux candidats de recopier les questions, ce qui peut permettre de gagner un peu de temps.

Tous les documents ne présentent pas le même niveau d'importance. Certains peuvent apporter des informations redondantes. D'autres documents présentent un intérêt moins direct pour le sujet, même si leur présence dans le dossier peut suggérer des éléments de contexte ou de mise en perspective importants. Il est donc essentiel que le candidat identifie correctement, au début de l'épreuve, les documents essentiels qui vont fonder son raisonnement depuis la présentation du sujet jusqu'aux propositions concrètes pour le supérieur hiérarchique.

Une copie qui comporte trop de fautes d'orthographe, de syntaxe ou de maladresses rédactionnelles sera pénalisée. Il est donc vivement conseillé aux candidats de **réserver un temps de relecture** en fin d'épreuve. La propreté de la copie est également appréciée, les ratures doivent, dans la mesure du possible, être évitées. Il est également rappelé que la copie ne doit comporter aucun signe distinctif qui ne serait pas présent dans le dossier mis à disposition.

Epreuves d'admission

Contenu des épreuves

Concours externe

L'épreuve consiste en un **entretien avec le jury** permettant d'apprécier les qualités de réflexion, la formation et, le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat (durée : 20 minutes).

Concours interne

A partir d'une présentation par le candidat de son expérience professionnelle, l'épreuve consiste en un **entretien avec le jury** permettant d'apprécier les connaissances et qualités de réflexion du candidat, sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions et son aptitude à exercer des fonctions d'encadrement (présentation : 10 minutes ; entretien : 20 minutes).

Principaux constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

La plupart des candidats sont des techniciens sanitaires titulaires ou contractuels et/ou des ingénieurs d'études sanitaires (IES) contractuels. Peu d'entre eux n'ont jamais exercé en Agences régionales de santé.

Ainsi la plupart des candidats ont déjà une expérience d'une ou plusieurs années dans un service de santé environnement. Parfois, ils ont été amenés à travailler sur différentes thématiques en santé environnement (espaces clos, qualité sanitaire des eaux, bruit, lutte anti vectorielle, etc.).

L'entretien débute par une présentation du candidat de 10 min pour le concours interne et de 5 min pour le concours externe. Certains candidats s'appliquent à structurer cette présentation autour de leur formation, leurs expériences, les compétences acquises et leur motivation pour le métier d'IES, ce qui est vivement apprécié. Toutefois, **les motivations et l'adéquation entre les compétences acquises et le métier d'IES ne sont en général que très succinctement abordées** en fin de présentation, ce qui est regrettable. Ainsi, l'expérience professionnelle du candidat, la plupart du temps présentée uniquement sous forme chronologique, est parfois trop détaillée avec un manque de concision pour présenter les éléments essentiels de son parcours.

Les échanges avec les membres du jury, dont la composition est rendue publique avant le concours, permettent de **tester les connaissances techniques, administratives et de culture générale** du candidat (rôle d'une ARS, d'une manière générale, sur les thématiques santé-environnement, articulation des rôles de l'ARS et du Préfet, moyens d'intervention des ARS, questions techniques sur des sujets tels que la légionellose, le contrôle sanitaire des eaux, etc.). Ils permettent aussi de **mettre le candidat en situation** sur des exemples concrets, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de tester sa capacité à résoudre un problème. Par ailleurs, d'autres questions incitent le candidat à **prendre position sur une thématique** donnée en lien direct ou indirect avec leur future fonction d'ingénieur d'études sanitaires afin de mesurer sa capacité d'argumentation et d'analyse au-delà de ses fonctions (par exemple : « Que pensez-vous du déploiement de la 5G sur le territoire français ? »).

Il est dommage de constater que **les réponses aux questions techniques sont souvent imprécises** ce qui témoigne des lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement. Pourtant, la plupart des candidats exercent déjà en ARS et auraient donc l'opportunité de se renseigner sur les missions qui y sont exercées, au-delà de leur seul poste. La **vision des enjeux de santé publique et de santé environnement** est également souvent approximative, notamment pour ce qui concerne des thématiques qui ne font pas partie des missions historiques des ARS en santé environnement (changement climatique, pollution atmosphérique). Paradoxalement, les réponses des candidats qui n'ont jamais exercé en ARS sont parfois plus précises. Il est également dommage de constater que certains candidats ne distinguent pas explicitement le rôle d'un technicien sanitaire de celui d'un ingénieur d'études sanitaires, notamment en terme de prise de responsabilité, ce qui interroge sur leurs motivations à évoluer et occuper un poste d'IES.

Pour les mises en situation, certains candidats adaptent leur réponse à la situation proposée, sans se limiter à une réponse théorique, ce qui est apprécié.

Les questions nécessitant une prise de position du candidat sont moins bien traitées, une petite partie des candidats ne répondant pas à celles-ci, ce qui est dommage. En effet, il n'y a pas de réponse juste à ces questions, ce qui laisse la liberté au candidat de se positionner sans risque d'erreur puisqu'il ne s'agit pas de juger son opinion. En revanche, les réponses permettent au jury de tester sa capacité de réaction et d'argumentation, ce qui est primordial pour prétendre accéder à un poste d'IES.

Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de **consulter les grilles d'évaluation des épreuves d'admission qui sont rendues publiques sur le site du ministère de la santé avant le concours**. Elles peuvent être un support utile pour se préparer aux épreuves orales.

Les expériences professionnelles, parfois nombreuses, doivent être présentées **de manière synthétique** en mettant en évidence les compétences qu'elles ont apportées au candidat. La formation initiale doit être rappelée. La **motivation du candidat** pour exercer le métier d'IES, notamment dans le cadre d'une évolution au sein de l'ARS, **doit être clairement exprimée**.

Le fait d'exercer dans une ARS n'est pas un gage de réussite aux épreuves d'admission. Aussi, que le candidat exerce déjà ou pas en ARS, il est vivement recommandé de **se renseigner sur les missions qui y sont exercées, d'une manière générale et en matière de santé environnement**. Le **rôle du ministère de la santé, au niveau national, l'organisation du système de santé** ne doivent pas être négligés, ainsi que les missions des principales instances sur lesquelles s'appuie le ministère de la santé pour définir sa politique.

Pour les candidats exerçant en tant que techniciens sanitaires, il est important de bien **appréhender les évolutions attendues sur un poste d'IES et de les exposer clairement**.

Avant le concours, il est recommandé aux candidats de **se tenir au courant des actualités**, notamment s'agissant des principaux enjeux de santé publique, qui sont susceptibles de constituer un vivier de sujets de questionnements pour le jury.

Il est important de se préparer aux questions de mise en situation ou de positionnement afin d'être en mesure d'apporter des éléments de réponses à la fois théoriques et personnelles au jury.

Enfin, compte tenu de la durée courte des épreuves, le jury apprécie **la concision et la précision des réponses** apportées par les candidats.

Commentaires du jury

La plupart des candidats qui participent aux épreuves d'admission exercent déjà en ARS, ce qui pourrait traduire un manque de visibilité du concours au-delà des ARS et une difficulté pour diversifier les profils.

Les deux principaux points d'amélioration concernent :

- la note de synthèse qui ne doit pas être qu'un résumé technique des éléments du dossier mais une note permettant à un supérieur hiérarchique de comprendre les enjeux sanitaires pour l'ARS et de prendre position pour celle-ci ;
- la prestation orale qui doit apporter la preuve que le candidat connaît les enjeux de santé publique du ministère de la santé, le fonctionnement de ses services, les grands sujets

d'actualités et qu'il appréhende avec justesse le rôle et les responsabilités d'un ingénieur d'études sanitaires.

La qualité des candidats des concours interne et externe a conduit le jury à proposer une liste complémentaire. Le jury estime que l'ensemble des candidats inscrits sur les listes complémentaires dispose des compétences pour exercer des fonctions d'ingénieur d'études sanitaires.

Paris, le 15 décembre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Merlo', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mathilde MERLO